

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

L'an deux mille vingt-six, le six juin.

L'associée unique de la société A & VANTAGE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 4 Passage de la Râpe, CS 31635, 45006 ORLÉANS,

Décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

585 rue de la Juine
45160 OLIVET

à compter du 6 juin 2026

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé : 585 rue de la Juine, 45160 OLIVET. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

Fait à Olivet,

Le 06-juin-26 | 08:03 PDT

Associée unique Axelle RENAUD

